

Du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... à l'arroseur arrosé

En ce matin de Noël la presse nous apprend la mort, au Burkina Faso, de plus d'une centaine de personnes, dont une trentaine de femmes. Un rezzou de djihadistes serait à l'origine de ce massacre.

Ce genre d'événement est désormais devenu, dans la presse quotidienne française, un « marronnier » plantureux, au même titre qu'un vulgaire règlement de compte entre dealers dans les quartiers-nord de Marseille ou que le énième incendie d'une école maternelle dans le 93.

Faut-il rappeler que, au bon vieux temps des colonies, ce même territoire constituait la Haute Volta. Il était peuplé en majorité de Mossis dont le souci permanent, avant l'arrivée des Français, avait été la défense de leurs croyances et de leur mode de vie, contre les raids répétés d'un islam déjà envahissant.

Mais c'était hier et ces temps sont révolus. Depuis, et fort heureusement, ces populations ont pu enfin bénéficier du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Cet estimable concept juridique, conçu par la Société des Nations et réellement mis au monde par l'Organisation des Nations Unis, ne devrait pourtant pas être contesté... à un détail près. Que recouvre cette entité combien surnoise de « peuple »? Entité aussi facile à saisir, qu'une urbanyamba (variété d'anguille) dans les eaux tumultueuses du Zambèze.

L'Afrique est en effet là et bien là pour témoigner en permanence de l'impossibilité d'y apporter une réponse.

Depuis les indépendances, des forces d'intervention venues d'ailleurs s'efforcent en vain de maintenir crédible ce qui n'a jamais été qu'une fiction.

Comment par exemple le peuple Tutsi qui vit sur les territoires actuels du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda, de la République du Congo et de la Tanzanie, peut-il exercer ce droit, alors que, qui plus est, les Hutus peuplent les mêmes espaces et prétendent, pourquoi pas, exercer un droit identique?

Et que dire de la situation de l'Afrique du Sud dont personne ne parle pour ne pas ternir l'auréole encore et momentanément resplendissante de Nelson Mandela, l'archange providentiel d'une paix virtuelle. Les Xhosas et les Zoulous s'y livrent à une lutte meurtrière sous le regard intéressé des Sotho (mobiles du Nord au Sud du pays), pendant que les fermiers européens se font massacrer dans un silence international, sépulcral, comme il se doit.

Pour revenir à nos amis les Mossis pourquoi limiteraient-ils l'exercice de ce même droit à cette enclave burkina-bée (d'indignation) alors que leur peuple est présent au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Bénin.

Il y a fort à penser que nos politiciens occidentaux, à l'image de Woodrow Wilson, ignoraient tout d'une science encore balbutiante, l'Ethnologie. Charmés parfois par le bon sauvage de ce grand naïf de Rousseau mais toujours sensibles aux arguments d'un Voltaire compromis dans la traite

négrière , sans doute n'avaient-ils pas imaginé que ce fameux droit, réservé aux peuples européens, pourrait être un jour réclamé par ces « peuplades primitives » de l'Afrique, imperméables, par essence même, à toute idée démocratique .

Certes, mais avec le temps....

Comme le disait si bien et fort élégamment, le philosophe Jean Yanne : « *Les bons sentiments font rarement les bons gueuletons* »

Ou encore comme aimait à le proférer un tirailleur sénégalais, fier de prouver sa parfaite maîtrise de la langue française et de ses nuances : « *C'est la bordel, mon adjudant !* »

Mais, rassurons-nous, au bal des couillons c'est toujours le même soldat français qui danse.

Honni soit qui Mali pense

Jean-Pierre Brun